

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE - Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La présente note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

1-1 - Contexte national

Après une année 2020 où la pandémie de la COVID-19 a fortement touchée l'économie française, elle s'est rétablie en 2021 avec notamment la réouverture des secteurs liés aux loisirs et au tourisme au 3^{ème} trimestre et les mesures d'accompagnement des ménages et entreprises décidées par le gouvernement. C'est ainsi que le déficit public devrait atteindre 8,1% du PIB en 2021. Pour 2022, le gouvernement table sur une prévision de croissance de +4% et un déficit public à 5% du PIB avec un plan de relance qui se poursuivra en 2022 et un nouveau plan d'investissement France 2030 consacré dans le projet de loi de finances 2022 pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19 en relançant l'activité économique et l'emploi. L'inflation prévue en 2022 est de 2,7 % et la revalorisation des valeurs locatives de 3 %.

Le budget 2022 de la commune est donc établi dans un contexte national toujours contraint nous conduisant à maintenir les services dans la rigueur de gestion instaurée, mais aussi dans un contexte d'incertitudes et de complexité croissante due à la crise sanitaire qui se poursuit et aux échéances électorales à venir.

1.2 - Contexte local

L'année budgétaire 2022 sera vraisemblablement encore fortement impactée par la crise sanitaire connue depuis 2020. Elle est aussi impactée par la baisse croissante des recettes de fonctionnement alors même que les dépenses de fonctionnement incompressibles subissent une augmentation conséquente.

Compte tenu des incertitudes qui demeurent sur certaines données chiffrées à ce moment de l'année, le budget 2022 sera proposé au vote en début d'année mais nécessitera vraisemblablement une décision modificative, une fois que la collectivité aura des précisions sur la loi de finances pour 2022 et qu'elle maîtrisera avec exactitude le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les orientations budgétaires 2022 traduisent encore cette année la volonté de la commune d'Avermes de maintenir une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement, favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire.

L'évolution de la population totale de la commune, issue des données de l'INSEE est la suivante :

au 01/01/2017	au 01/01/2018	au 01/01/2019	au 01/01/2020	Au 01/01/2021
4010 Hab	4045 Hab	4057 Hab	4064 Hab	4056 Hab

Les données générales des ratios de la ville d'Avermes se présentent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population :

2017	2018	2019	2020	2021
1 134 €	1 141 €	1145 €	1 141 €	1 190 €

Recettes réelles de fonctionnement/population

2017	2018	2019	2020	2021
1 394 €	1 353 €	1 344 €	1 316 €	1 332 €

Ces deux ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux dépenses (DRF), et ce malgré une diminution des recettes depuis 2018, grâce à la stabilisation des dépenses.

Produits des impositions directes/population

2017	2018	2019	2020	2021
571 €	581 €	596 €	602 €	515 €

Ce ratio est en baisse compte tenu que la taxe d'habitation n'est plus prise en compte dans ce ratio qui tient compte de l'évolution de la population et de la revalorisation des bases fiscales effectuée annuellement par la Direction Générale des Finances Publiques, tout en sachant que les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis plus de 16 ans.

Dépenses d'équipement brut/population

2017	2018	2019	2020	2021
215 €	246 €	424 €	287 €	199 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants.

Encours de la dette/population

2017	2018	2019	2020	2021
881 €	820 €	783 €	705 €	678 €

Malgré un programme conséquent d'investissements réalisés en 2019 et 2020, la commune a poursuivi son désendettement en 2021 avec un emprunt de seulement 350 000 € et un remboursement du capital à hauteur de 467 368,50 euros, compte tenu des subventions obtenues en soutien aux projets menés par la collectivité.

DGF/population

2017	2018	2019	2020	2021
57 €	51 €	43 €	37 €	30 €

Ce ratio démontre la poursuite drastique des baisses des dotations de l'Etat versées aux collectivités alors même que leurs compétences s'accroissent, ce qui peut à terme porter atteinte au bon fonctionnement des collectivités dont la nôtre.

Niveau de l'épargne brute (CAF) et niveau de l'épargne nette

Évolution de l'épargne (en K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	1230	1288	1321	1278	1191	1040
Capacité d'Autofinancement (brute)	742	799	808	839	756	651
Epargne nette (CAF nette)	342	377	363	363	291	183

La CAF (Capacité d'autofinancement) diminue depuis 2020 compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse des dotations de l'Etat, de la participation communale au CCAS et du choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La collectivité reste cependant toujours en bonne santé financière, ce qui permet d'amortir l'endettement et de financer l'investissement par autofinancement, avec pour effet de minimiser le recours à l'emprunt.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, la CAF nette dégagée en 2020 a en effet permis de financer environ 31.68 % des investissements 2021.

II- BUDGET PRIMITIF 2022 – Budget principal

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2022.

Dans ce cadre, le budget 2022 a de nouveau été élaboré sur la base d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de préserver l'autofinancement. Ceci se traduit par la recherche permanente de réduction de la dépense par l'ensemble des services tout en conservant un service public de qualité.

En outre, en recettes, le maintien du gel des taux de fiscalité est proposé afin de ne pas imputer le pouvoir d'achat des Avermoises et une faible augmentation de l'ordre de 2% de certaines des tarifs municipaux acté en fin d'année 2021 pour prendre en compte l'inflation subie, ce qui permet d'augmenter légèrement les recettes tirées des produits issus des services.

En investissement, la commune entend poursuivre ses actions pour répondre aux attentes de la population, par le maintien du cadre de vie et de l'attractivité de la commune à l'appui du plan pluriannuel des investissements qu'elle établit sur 3 ans axé notamment sur la dynamisation du centre-ville, la lutte contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité.

Le budget 2022 traduit ainsi la poursuite des projets en cours et la mise en œuvre des nouveaux projets de la municipalité dont notamment l'aménagement de la ZAC Cœur de ville, la finalisation de la procédure de révision du PLU, la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin, la réalisation de la maison des services aux habitants, l'extension des services techniques, l'arrosage automatique des stades et autres équipements sportifs.

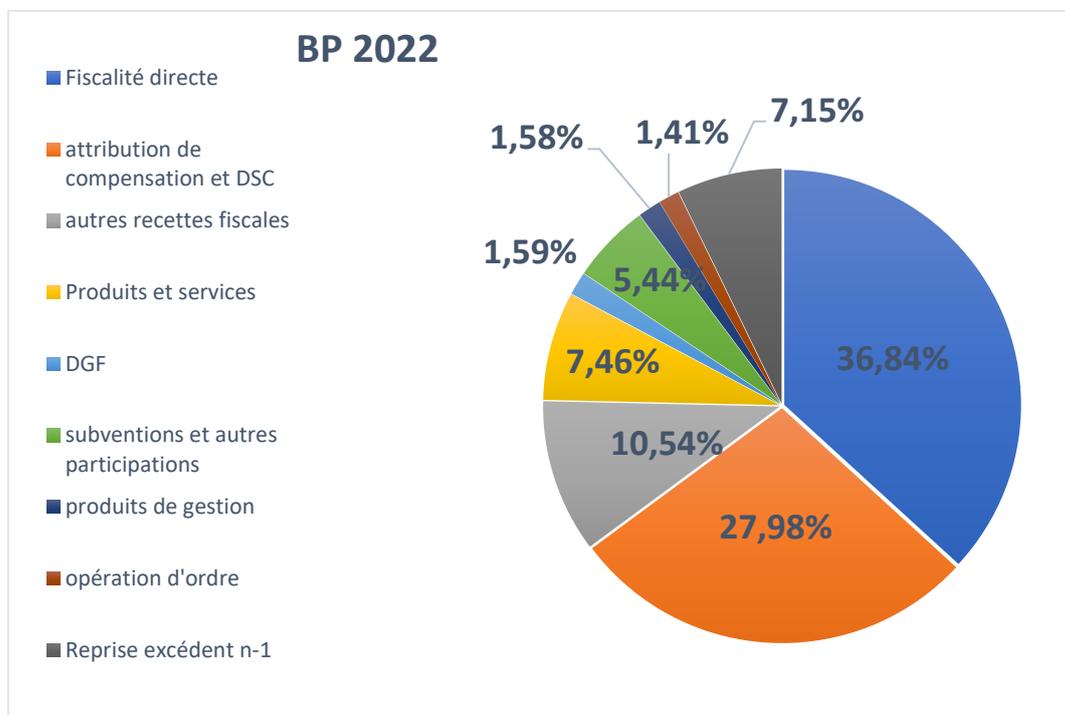
Stratégie budgétaire de la ville d'Avermes :

- Les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune d'Avermes pour 2022 sont les suivants :
 - Un niveau d'investissement conséquent en 2022 de l'ordre de 3,86 M€ compte tenu du report du programme de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin, de ceux de l'extension des services techniques et du commencement des travaux du Point Commun, puis un niveau moyen de l'ordre de 2,5 M€ au titre du plan pluriannuel des investissements ;
 - Le maintien du gel des taux d'imposition pour 2022 ;
 - La volonté de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour, à la fois :
 - Réaliser le programme d'investissements ;
 - Maintenir le niveau de service public proposé aux Avermoises ;
 - Maintenir des équilibres budgétaires soutenables pour la ville avec une gestion prudente en termes de dépenses de fonctionnement ;
 - Maintenir la dette à un taux faible ;
- Dans la continuité des budgets des exercices précédents et compte tenu du contexte économique général actuel, la ville se doit de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement de manière encore plus conséquente.
- Pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier versé par l'Etat à la ville d'Avermes, celle-ci après une période de forte baisse, devrait connaître une nouvelle diminution estimée à - 28 909 € par rapport à la dotation réellement perçue en 2021.

1Le projet de budget primitif 2022 du budget principal de la commune atteint un volume global d'investissements de 4,5 M€. Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire et inscrites dans le rapport d'orientations budgétaires approuvé en séance du conseil municipal le 16 décembre 2021, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale des impôts locaux.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se stabilisent, avec une faible progression par rapport au budget 2021 et s'établissent à 5 298 499 €.



chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	34 850	20 300	-41,75%
70	PRODUITS ET SERVICES	446 542	432 316	-3,19%
73	IMPOTS ET TAXES	3 866 595	3 922 207	1,44%
dont	fiscalité directe	2 111 388	2 135 000	1,12%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	891 740	852 276	-4,43%
dont	DGF	120 000	92 181	-23,18%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	54 338	66 195	21,82%
76	PRODUITS FINANCIERS	5	5	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	5 000	400,00%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 295 070	5 298 299	0,06%
042	OPERATION D'ORDRE	196 045	82 150	-58,10%
002	REPRISE EXCEDENT N-1	385 218	414 628	7,63%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 876 333	5 795 077	-1,38%

La fiscalité

Après examen du budget primitif, et conformément à l'engagement pris à l'occasion du DOB, la commission de finances a déterminé le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de ce budget. Ce produit s'élève à 2 135 000 € pour les 2 impositions locales sur la base d'une stabilité des taux votés en 2021 soit :

- foncier bâti : 39.41 (16,54 % taux communal + 22,87% taux départemental)
- foncier non bâti : 35,24 %

Les taux 2022 seront une nouvelle fois maintenus mais sans connaître à ce jour, l'évolution des bases décidée au niveau national mais selon une hypothèse prudente de revalorisation des bases de 3%. Il est rappelé que les taux de fiscalité sur la commune restent toujours bas comparativement aux taux pratiqués sur les communes voisines.

Commune d'Yzeure 2020	Commune de Moulins 2020
42.41 % (19.54 taux communal +22.87 taux départemental)	41.55% (18.68 taux communal +22.87 taux départemental)
47,30 %	44,74 %

Les communes perçoivent, au titre de la taxe professionnelle, une dotation d'allocation compensatrice (DAC) versée par Moulins Communauté. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Ladite dotation reste stable pour 2022 et s'élève à 1 523 607 €.

La prévision de la Dotation de Solidarité Communautaire est de 98 000 € soit en légère baisse. Le conseil communautaire a en effet retenu à compter du 1^{er} janvier 2019 trois nouveaux critères de l'enveloppe allouée : population (25.5 %), potentiel fiscal (25.5 %) et bases de CFE (49 %), avec un lissage sur 10 ans.

Les autres recettes fiscales (TLPE, droits de mutation, droits de place, compensation fiscale) s'élèvent à 610 600 €.

Les dotations de l'Etat

Pour 2022, la DGF, principal concours financier versé à la ville par l'Etat, est estimée au jour de l'élaboration du budget à 92 181 € en tenant compte de l'écèlement appliqué par l'Etat aux communes dont le potentiel fiscal est supérieur à la moyenne de la strate et ce malgré le maintien annoncé par le gouvernement de l'enveloppe globale de la DGF.

La DSR est attribuée « aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. ». Cette dotation, qui se compose de trois fractions :

- La fraction « Bourg centre »
- La fraction « Péréquation »
- La fraction « Cible »

La commune d'Avermes est concernée uniquement pour la fraction péréquation (budgétisée à hauteur de 40 000 €). Elle est attribuée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique.

Subventions

Elles sont principalement constituées d'une part de la participation de la CAF pour 191 000 € au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse du multi-accueil, du RAM et de l'accueil de loisirs. Elle est en baisse pour 2022 compte tenu du versement effectué désormais par la CAF directement à l'ALJA, du bonus territoire en remplacement de la prestation de service enfance jeunesse.

Les produits des services

Ce chapitre, évalué à 432 316 € concerne principalement les produits suivants :

- Concessions cimetières
- Régie de recettes culturelles
- Régie de recettes de restauration collective & repas à domicile
- Régie de recettes de la participation familiale du Multi-accueil
- Remboursements de frais de personnel par les budgets annexes et autonomes
- Redevance d'occupation du domaine public et droits de place
- Remboursement de frais généraux par les budgets autonomes et annexes

Les recettes tarifaires principales (culturelles, multi-accueil, repas à domicile, restaurant scolaire et location salle des fêtes) sont estimées à 275 040 €.

En matière de prix du service pour les usagers, il est rappelé que la municipalité a souhaité mettre en œuvre les actions suivantes pour l'année 2022 :

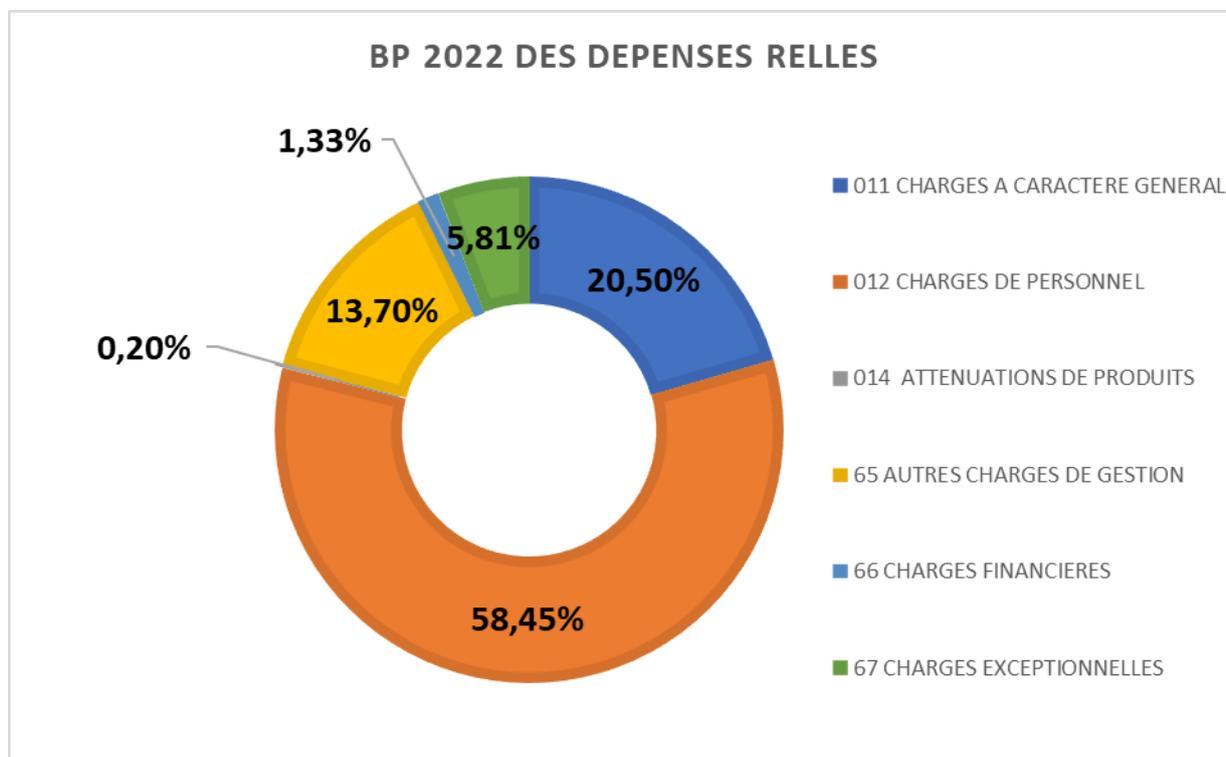
- Augmentation minimale de 2% de certains tarifs municipaux des différents services payants (restauration scolaire, portage des repas, cimetière, locations salle des fêtes et salle de spectacle) ;
- Maintien de la gratuité d'accès d'un certain nombre d'équipements municipaux, notamment la médiathèque, la salle des sports et la salle des jeunes afin d'en faciliter l'accès à tous.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (40 100 €).

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution afin de garantir l'équilibre budgétaire pour atteindre 4 989 477 € en 2022.



chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 063 581	1 023 065	-3,81%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 889 151	2 916 246	0,94%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000	10 000	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	765 688	683 772	-10,70%
66	CHARGES FINANCIERES	77 500	66 500	-14,19%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	368 113	289 894	-21,25%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 174 033	4 989 477	-3,57%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	387 300	490 600	26,67%
042	OPERATION D'ORDRE	315 000	315 000	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 876 333	5 795 077	-1,38%

Les mouvements portent principalement sur les postes suivants :

- ✓ Les charges financières : -11 K€
- ✓ Les charges exceptionnelles : -78,2 K€
- ✓ Les charges de personnel : +27,09 K€
- ✓ Les charges à caractère général : -40,5 K€

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont budgétisées pour 1 023 065 € du fait de l'inflation subie sur les dépenses incompressibles, de l'augmentation du budget alimentaire impacté par la loi EGALIM et des travaux en régie transférés en investissement, pour la programmation 2022.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 2 916 246 € et sont donc en augmentation compte tenu de la revalorisation des agents de catégorie C, qui constitue une mesure tout à fait bienvenue pour les agents, mais dont la charge essentiellement pèse sur les budgets communaux mais aussi avec l'indemnité inflation qui sera versée aux agents gagnant moins de 2000 € net par mois, avant remboursement par l'Etat des dépenses induites pour les collectivités.

Ce chapitre (012) comprend :

- ✓ Les versements des charges patronales calculées sur les rémunérations
- ✓ Les charges directes de personnel
- ✓ L'assurance statutaire du personnel.
- ✓ La cotisation au CNAS

Il tient compte notamment :

- de la variation du traitement indiciaire des agents selon un tableau de déroulement de carrière (Glissement Vieillesse Technicité),
- de la variation du besoin de la collectivité aux remplacements éventuels
- des charges patronales représentant 30,44 % de la masse salariale.
- de la poursuite de la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- de la poursuite de la politique menée en faveur des avancements d'échelon du personnel communal et de la politique d'aide sociale mise en place au profit des agents communaux
- de la revalorisation du SMIC de 0.9% au 1^{er} janvier 2022, ainsi que du taux horaire à 10.57 € brut.

Autres charges de gestion :

Ce poste est en diminution et s'établit à 683 772 €. Il est composé principalement des indemnités des élus, du contingent incendie qui augmente chaque année et s'évalue à 136 733 € pour 2022, des subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales.

S'agissant du CCAS, en sus de la poursuite de l'accompagnement de la commune aux actions courantes du CCAS et au recrutement de son propre personnel, la participation pour 2022 est toujours importante compte tenue de la gestion de la résidence du parc par le CCAS depuis mars 2021 nécessitant un soutien financier de la commune budgétisé à hauteur de 170 000 € pour 2022. En effet, on compte à ce jour 11 résidents sur les 22 logements disponibles avec une perspective de 2 nouvelles entrées à la prochaine commission d'attribution.

L'enveloppe globale des subventions aux associations reste stable par rapport au budget initial de 2021, à savoir de 80 000 €.

Ce poste concerne également la contribution syndicale liée à l'éclairage public. C'est d'ailleurs sur cette contribution que les dépenses varient chaque année en fonction du programme d'enfouissement de réseaux. Pour 2022, elle est évaluée à 170 659 €.

Les charges financières :

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts actuels, soit 66 500 € démontrant les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés par la commune ces dernières années.

Les charges exceptionnelles :

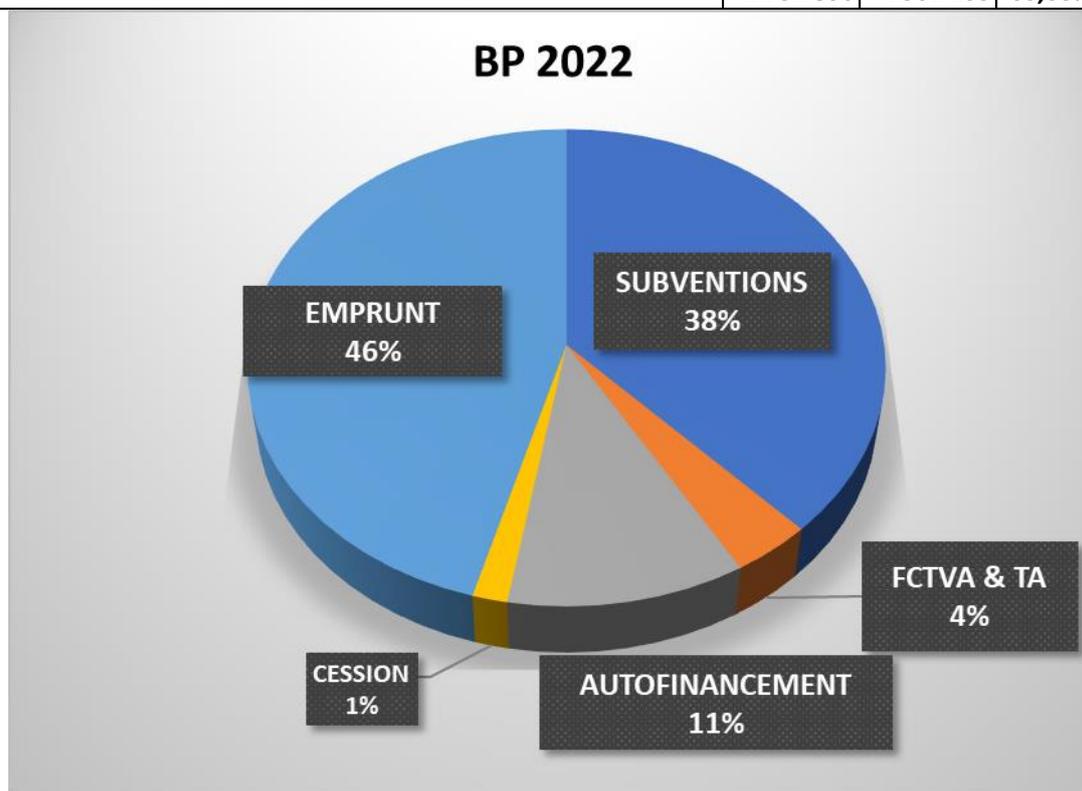
Les charges exceptionnelles connaissent une diminution de 78 219 € compte tenu de la diminution de la subvention versée à l'ALJA au titre de la délégation de service public de l'accueil de loisirs sans hébergement du fait du versement directement effectué par la CAF à l'ALJA à compter de 2021 de la prestation de service dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Cette diminution est aussi liée à un retour à son niveau de participation au budget annexe de la salle Isléa.

3 – Le financement de l'Investissement

La section globale d'investissement 2022 s'établit à 4 502 135 €. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 696 535 € et les opérations d'ordres à 315 000 €.

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
13	SUBVENTIONS	488 900	1 401 700	186,70%
010	FCTVA & TA	195 000	137 000	-29,74%
1068	AUTOFINANCEMENT	506 183	409 776	-19,05%
024	CESSION	73 000	59 800	-18,08%
16	EMPRUNT	787 447	1 688 259	114,40%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 050 530	3 696 535	80,27%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	387 300	490 600	26,67%
040	OPERATION D'ORDRE	315 000	315 000	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		2 752 830	4 502 135	63,55%



Les recettes d'équipement :

✓ **Subventions d'investissements**

A ce stade du budget, les dossiers ne sont pas tous finalisés (DSIL, Conseil Départemental de l'Allier, Région AuRA, LEADER, CAF...) mais comme chaque année, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les projets d'investissements à engager dont notamment le Département de l'Allier dans le cadre du dispositif « reconquête des centres-villes et centres-bourgs de l'Allier » qui permet de financer les travaux proposés pour la redynamisation du centre-ville de la commune, à hauteur de 30% dans le cadre d'un contrat de travaux conclu sur 5 ans.

Le Département soutiendra également les travaux de voirie de la commune.

En outre, l'Etat, la Région AURA, la CAF et le LEADER (fonds Européens) seront sollicités pour soutenir les travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison de services aux habitants dénommée Le Point Commun.

Pour l'ensemble des projets d'investissements de la commune, d'autres financeurs ont également été sollicités dont la Région via la Communauté d'Agglomération de Moulins au titre du contrat ambition Région et le Département au titre du contrat de territoire.

✓ **Emprunt :**

L'emprunt est évalué à ce jour à 1 688 259 €. Il est important de noter que cet emprunt n'a pas vocation à être souscrit à ce stade budgétaire, il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui est conditionné comme chaque année aux réalisations de l'exercice.

Les recettes financières :

✓ **FCTVA et TA :**

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

La collectivité, ayant choisi de bénéficier du plan de relance du FCTVA en 2010, prétend au remboursement de la TVA sur les investissements de l'exercice 2021. A ce titre, il est prévu un encaissement de 107 000 €.

Enfin, l'estimation, toujours prudente, de la Taxe d'Aménagement est évaluée à 30 000 €. C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

✓ **Excédent de fonctionnement :**

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) évalué à 409 776 €, doit en priorité, et à minima, couvrir au minimum le déficit d'investissement de l'année 2021 et les restes à réaliser. En 2022, cet autofinancement représente 11,08 % des recettes réelles d'investissements, soit 9,10 % des recettes globales d'investissements.

4 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
16	EMPRUNT	469 300	490 600
020	DEPENSES IMPREVUES	1 690	30 000
Op. 103	centre de loisirs		30 700
Op. 104	Primaire F. REVERET	23 870	4 300
Op. 105	Maternelle F. REVERET	3 060	22 800
Op. 106	Primaire J. MOULIN	5 160	
Op. 107	Maternelle J. MOULIN		3 600
Op. 109	Mairie	127 750	208 150
Op. 110	Restaurant F. REVERET	30 890	5 850
Op. 111	Restaurant J. MOULIN		
Op. 112	Centre Technique	254 400	357 580
Op. 113	Bâtiments divers	3 000	
Op. 115	Zone de la Rigolée		53 300
Op. 116	voiries	201 100	219 200
Op. 120	Stade		117 000
Op. 121	Tennis		65 000
Op. 129	Zone du chambonnage		21 000
Op. 136	Extérieur Salle Polyvalente	50 000	0
Op. 142	réseaux divers	4 250	3 000
Op. 145	Cimetière	4 000	3 800
Op. 148	Ancienne école du bourg	5 800	
Op. 153	Terrain divers	3 000	3 000
Op. 160	Logement saint michel		
Op. 161	Groupe scolaire J. MOULIN	783 700	1 866 322
Op. 162	PLU	9 800	3 050
Op. 206	Police municipale		1 660
Op. 210	Multi-accueil	2 200	7 100
Op. 215	Aménagement Couer de ville	25 400	38 000
Op. 218	Reconquête Centre Bourg C entre Ville	212 100	762 000
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 220 470	4 317 012
001	DEFICIT REPORTE	336 315	102 973
040	OPERATION D'ORDRE	196 045	82 150
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		2 752 830	4 502 135

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2022 sont les suivantes :

✚ *La poursuite des projets en cours*

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec la participation communale d'équilibre global de l'opération d'un montant prévisionnel de 21 000 € et la participation communale affectée à l'aménagement de l'entrée de la ZAC d'un montant prévisionnel de 20 000 € ;
- La finalisation de la procédure de révision du PLU pour un solde de 3050 €.

✚ *L'amélioration du cadre de vie*

- L'entretien du patrimoine communal
- La réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin pour un montant de travaux estimé sur deux années à environ 1 820 000 € ;

- La réalisation de la maison de services aux habitants travaux estimé sur 2 années à 1 800 000 € ;
- La réalisation de travaux de voiries en zones urbaine et rurale et sur les bâtiments communaux ;
- Le renouvellement du parc automobile et des équipements municipaux ;

✚ *L'amélioration des conditions de travail des services municipaux*

- L'extension des ateliers municipaux pour un coût de 206 000 € ;
- L'arrosage automatique des stades pour un coût estimé de 72 000 € ;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion en finances et ressources humaines pour un coût estimé de 50 000 €.
- L'installation de matériel de sécurité à la salle de spectacle Isléa pour un coût estimé de 24 000 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 490 600 €.

Au vu du programme d'investissements conséquent pour 2022 en raison du décalage de nombreux travaux prévus en 2021, il est précisé que le budget d'investissement est supérieur au niveau d'investissement médian pratiqué par la commune hors norme pour cette année et que l'emprunt d'équilibre s'en trouve ainsi également important. Cependant, il ne s'agit pas de l'emprunt définitif qui sera réalisé en fin d'année 2022.

III- BUDGET PRIMITIF 2022 – Budget annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment les services publics industriels ou commerciaux. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La collectivité dispose de deux budgets annexes.

1- Le budget annexe d'Islea

Ce budget comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle. Il est alimenté par deux recettes :

- les locations de salles
- la participation communale

Pour 2022, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est de 131 644 € et permet le maintien d'une politique tarifaire sociale en fonctionnement.

En investissement, la maîtrise des dépenses permet réalisation d'investissements techniques.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 713	44 614	-13,73%
012	CHARGES DE PERSONNEL	95 000	99 130	4,35%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	10	10	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		146 723	143 754	-2,02%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 580	0	-100,00%
042	OPERATION D'ORDRE	17 820	10 000	-43,88%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		174 123	153 754	-11,70%

2 –Les recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
70	PRODUITS ET SERVICES	29 000	20 000	-31,03%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	145 113	131 644	-9,28%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10	10	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT*		174 123	151 654	-12,90%
042	OPERATION D'ORDRE	129	2 100	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT*		174 252	153 754	-11,76%

3 –Les dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 400	1 900	-93,07%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		27 400	1 900	-93,07%
001	DEFICIT REPORTE	7 697	2 920	-
020	Dépenses imprévues	0	6 000	
042	Opération d'ordre	0	2 100	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		35 097	12 920	-63,19%

4 –Les recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
1068	AUTOFINANCEMENT	7 697	2 920	-
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		7 697	2 920	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 580	0	-100,00%
040	OPERATION D'ORDRE	17 820	10 000	-43,88%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		35 097	12 920	-63,19%

2- Le budget annexe des Portes d'Avermes

Le budget annexe des Portes d'Avermes comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers.

Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision.

La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndicat de copropriété.

Pour 2022, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 250	18 067	-14,98%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	14 709	12 096	-17,76%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		35 959	30 163	-16,12%
042	OPERATION D'ORDRE	4 577	3 705	-19,05%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 536	33 868	-16,45%

2 –Les recettes de fonctionnement

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	23 777	19 722	-17,05%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		23 777	19 722	-17,05%
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	14 699	12 086	-17,78%
042	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 536	33 868	-16,45%

3 –Les dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 300	2 300	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 300	2 300	0,00%
040	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		4 360	4 360	0,00%

4 –Les recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022	évolution
001	Excédent reporté	7 391	9 908	34,05%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		7 391	9 908	
040	OPERATION D'ORDRE	4 577	3 705	-19,05%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		11 968	13 613	13,74%

IV- CONCLUSION

Le budget 2022 s'inscrit à nouveau dans un contexte national d'incertitudes compte tenu de la situation sanitaire actuelle, de la croissance attendue mais incertaine qui en découle et des élections présidentielles et législatives à venir. Il est par ailleurs élaboré dans un contexte complexe due à la crise sanitaire mais aussi à la baisse croissante des recettes de fonctionnement alors même que les dépenses de fonctionnement incompressibles subissent une augmentation conséquente.

Comme précité, une décision modificative sera vraisemblablement présentée en cours d'année modifiant ce budget primitif, compte tenu des incertitudes sur certains chiffres qui subsistent à ce jour.

En fonctionnement, la priorité continuera à être donnée à la qualité de l'accueil et du service rendu, qui restera maintenue à un haut niveau d'exigence. La commune continuera en outre à renforcer ses efforts en matière de gestion administrative (optimisation du coût des prestations, des contrats, maîtrise de la masse salariale, économies de gestion) tout en poursuivant son soutien au CCAS et au monde associatif et en proposant des manifestations gratuites pour consolider le bien vivre ensemble.

En investissement, la priorité sera donnée à l'amélioration du cadre de vie, à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, à la dynamisation du centre-ville, à la lutte contre le changement climatique et au maintien de la biodiversité.

Comme les années précédentes, ces investissements seront réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité grâce à une bonne gestion financière permettant de dégager chaque année de l'épargne.

En définitive, le budget principal 2022 proposé au vote s'ancrera pleinement dans le maintien des principaux objectifs suivants que s'est fixée la municipalité :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Maintien de l'autofinancement à un niveau conséquent
- Poursuite de l'élaboration d'un PPI pour le développement de la commune

Enfin, les budgets annexes de la commune pour 2022 s'inscrivent dans le même cadre, à savoir une stabilité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la dynamique d'investissements.